

## **Procédure pour les candidat·es au master 2 Sociologie de l'EHESS**

### **via la plateforme Études en France**

*Candidatures 2023-2024*

#### **CALENDRIER**

La date limite de dépôt des dossiers à l'Espace Campus France est fixée par l'Ambassade de France de votre pays. Si vous avez déposé votre dossier sur la plateforme Études en France, que votre dossier ait été ou non instruit par l'Ambassade ou le Consulat, vous devez compléter – si ce n'est déjà fait - votre candidature pédagogique pour qu'elle soit examinée par le Jury d'examen des candidatures de la mention Sociologie.

Les pièces sont à déposer sur la plateforme Études en France avant le 15 mars 2023 à 23h59.

#### **MODALITES DE CANDIDATURE**

Cette candidature pédagogique doit comporter un projet de recherche et un accord d'encadrement signé par un tuteur ou une tutrice de recherche de la mention Sociologie.

##### **1) Un projet de recherche : 5 à 7 pages (bibliographie non comprise)**

Le projet de recherche comporte un titre, un développement et une courte bibliographie. Il consiste à formuler une question de recherche, apporter des précisions sur le terrain de recherche envisagé et sur sa faisabilité en décrivant un matériau sur lequel va s'appuyer l'enquête (cela peut-être des archives et/ou des entretiens et/ou des données quantitatives et/ou un corpus textuel, audiovisuel et/ou un carnet de terrain réalisé à partir d'observations ethnographiques). Il est possible de solliciter [l'Ouscipo \(Ouvroir de sciences sociales potentielles de l'EHESS\)](#) afin de préparer son projet dans le cadre d'un partenariat de recherche.

**2) L'accord d'un tuteur ou tutrice de la mention pour encadrer votre recherche est obligatoire en M2.** Celui-ci ou celle-ci doit remplir et signer un accord d'encadrement (voir le [formulaire demande d'encadrement pour les M1 et M2](#)) à déposer sur Études en France avant le 15 mars 2023. Vous trouverez [ici](#) la liste des tuteurs et tutrices de la mention Sociologie dans laquelle il convient de trouver un ou une spécialiste du champ de recherche dans lequel s'inscrit le projet de recherche proposé et de le ou la contacter en présentant votre projet de recherche et en joignant votre CV.

Attention : Avoir l'accord d'un-e tuteur/tutrice de mémoire n'est pas une obligation pour candidater en M1 ; par ailleurs, même si un-e enseignant-e accepte d'encadrer

vosre mémoire, cela ne vaut pas acceptation. La décision définitive d'admission en M1 revient au Conseil Pédagogique, qui examine et valide les candidatures.

3) **Une lettre de motivation** faisant mention des tuteurs/trices envisagé·es (1 à 2 page·s). Si la formation initiale n'est pas en sociologie, il est demandé de justifier de manière argumentée cette réorientation.